

à certaines dépenses dont le fardeau assez lourd tombe tout entier sur le gouvernement, le ministère proposa que l'entretien des prisonniers fût dorénavant à la charge des villes et des paroisses dans lesquelles les prisonniers seront appréhendés. La pension devait être de vingt-cinq centins. Plusieurs députés de la droite s'étant montrés hostiles à une taxe aussi forte, le gouvernement retira son projet de loi et lui fit subir les principales modifications demandées. Il réduisit de dix centins la pension demandée, et il restreignit l'application de la loi à divers genres de délits.

La discussion du budget a occupé les députés assez longtemps. L'état financier de la province — état grave quoique non désespéré — a été considéré sur toutes ses faces. Mais on a eu de nouveau la preuve que les longues discussions ne sont pas celles qui produisent le plus de résultats ; on n'est arrivé à rien de pratique. L'espoir de nos gouvernants repose tout entière, j'oserais dire, dans l'augmentation du subside fédéral. Or, il sera difficile de décider le gouvernement central à une démarche aussi importante.

Faute de mieux, on a diminué quelques items de la dépense probable ; on a retranché certains octrois d'argent et on en a établi d'autres. Le chiffre de la dépense contrôlable sera à peu près le même qu'auparavant.

Les personnes qui ont des droits à faire valoir contre le gouvernement provincial pourront recourir, maintenant, aux tribunaux ; mais il leur faudra, préalablement, la permission du lieutenant-gouverneur en conseil.

* * *

Le discours du trône, à Ottawa, annonce des projets de loi sur la question des licences pour la vente des boissons, et sur celle du travail dans les manufactures.

Le conseil privé d'Angleterre, dans une cause qui lui a été soumise, a enlevé aux gouvernements provinciaux le droit de réglementer la vente des boissons — droit qu'ils ont exercé depuis la confédération. Il leur a laissé, cependant, le droit d'en tirer un revenu pour les fins provinciales et municipales. On attend avec anxiété la mesure promise.

Au sénat, les membres français ont de nouveau protesté contre la persistance du gouvernement à ne pas leur donner un ministre de leur race dans la chambre haute. Cette année, M. Blanchet ayant été remplacé à la présidence de la chambre basse par M. Kirpatrick, l'élément français devait avoir, selon la coutume, la